

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
Commune de QUINCEY 70000

Nombre de conseillers

en exercice : 15

présents : 11

votants : 13

L'an deux mille vingt-cinq, et le trois du mois d'avril à dix-huit heures, en application du III de l'article 19 de la loi n° 2020-290 du 23 mai 2020 et des articles L2121-7 et L2122-8 du CGCT (code général des collectivités territoriales), s'est réuni le conseil municipal de la commune de QUINCEY, sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire le 25 mars 2025, conformément aux articles L2121-10 et L2121-11 du CGCT.

Etaient présents :

M. Bruno BIDOYEN, M. Joseph NICOT, M. Christian CHAUSSALET, Mme Véronique BATISSE, Mme Lucie REYNAUD, M. Gilles GARDIENNET, M. Romain MUNIER, Mme Marie-Noëlle MOUGIN, Mme Annie BAUMLIN, Mme Fabienne LEMOINE, Mme Caroline DORMOY.

Absent excusé : Mme Séverine CHARLOT

Absent non excusé : M. Valentin COLLEUILLE

Ont donné pouvoir : M. Pierre ARTAUX à Mme Lucie REYNAUD
Mme Estelle TURAN à Mme Marie-Noëlle MOUGIN

Mme Véronique BATISSE a été élu(e) secrétaire

OUVERTURE DE SEANCE

Le Maire propose de rattacher deux délibérations à l'ordre du jour concernant :

- Protection sociale complémentaire – Mandatement du Centre de gestion de la Haute-Saône afin de conclure une convention de participation dans le domaine de la santé,
- Effacement d'une dette suite à une décision de la Commission de surendettement de la Haute-Saône.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité, acceptent d'ajouter deux délibérations à l'ordre du jour.

AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2024

07/2025

Budget principal :

Le Conseil Municipal, après avoir examiné le compte financier unique, constate que les résultats se présentent comme suit :

Section de fonctionnement : excédent de 456 795.15 €

Section d'investissement : déficit de 8 554.72 €

Le besoin de financement est de -8 554.72 €

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le conseil municipal décide d'affecter au budget pour 2025, 8 554.72 € au compte 1068 "excédents de fonctionnement capitalisé", et 448 240.43 € sur la ligne budgétaire R 002 "excédent de fonctionnement reporté".

Fait et délibéré en Mairie, les jours mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Affiché le **4 avril 2025**

Pour copie conforme :

La Secrétaire de Séance

Véronique BATISSE



En Mairie, le **4 avril 2025**

Le Maire,

Bruno BIDOYEN

